

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à 19h30, le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Dominique BERTIN, Véronique BLAIN, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER.

Absent : Alain BAUDOUIN

Absents excusés : Sylvaine CADORET qui a donné pouvoir à Henri AUGER, Émilie RACAULT, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE qui a donné pouvoir à Jean-Luc LEAUD.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Alain MARTINEAUD

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 :

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer pour l'année 2023, le taux d'imposition des taxes directes locales foncier bâti, non bâti ainsi que celui de la taxe d'habitation de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, et décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux existants et de fixer les taux suivants pour l'année 2023 :

| | | |
|---|---------|-----------|
| Taxe Foncière propriétés bâties | 37.64 % | 385 810 € |
| Taxe Foncière propriétés non bâties | 46,57 % | 60 914 € |
| Taxe d'Habitation | 9,35 % | 14 440 € |

Le produit des 3 taxes, pour 2023, est d'une prévision de 461 164 €

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 15 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Mr Patrick TANGUY, concerné par le dossier suivant, quitte momentanément la salle du conseil.

Vote des subventions aux associations pour l'année 2023 :

Le conseil municipal est appelé à déterminer les subventions à verser aux associations pour l'année 2023.

| | |
|---------------------|----------|
| FOPAC d'Essouvert | 100.00 |
| Resto du cœur | 50.00 |
| France ALZHEIMER | 50.00 |
| MFR St Denis du Pin | 50.00 |
| Ecole NOGARO | 10.00 |
| | ----- |
| | 260.00 € |

Pour rappel : subventions concernant 2023 déjà votées en 2022 : Société des Fêtes : 500.00€
Montant total des subventions pour 2023 **760.00 €**

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 15 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Mr Patrick TANGUY revient pour la suite de la séance.

Indemnités versées aux élus:

Comme chaque année, il est rappelé au conseil municipal les montants des indemnités versées aux élus.

Vote des comptes de gestion :

Le Conseil Municipal vote les comptes de gestion dressés par le comptable pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe « Bar-Restaurant » et le budget annexe « Lotissement Fief du Pin ».

| | | |
|--------------------|----------------|---------------------|
| Ont voté pour : 15 | Abstention : 0 | Ont voté contre : 0 |
|--------------------|----------------|---------------------|

Vote des comptes administratifs:

Mr Henri AUGER, maire, ne pouvant pas participer au vote, quitte la séance.

Le vote a lieu sous la présidence de Mr Christiane VALAYER

Budget Principal

Fonctionnement 2022

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Recettes | 801 399,89 |
| Dépenses | 602 939,93 |
| Résultat 2022 | 198 459,96 |
| Reprise de l'excédent 2021 | 624 507,20 |
| Résultat Fonct. global 2022 | 822 967,16 |

Investissement 2022

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Recettes | 428 503,23 |
| Dépenses | 397 655,18 |
| Résultat 2022 déficit | 30 848,05 |
| Reprise du déficit 2021 | - 172 139,89 |
| Résultat Inv global 2022 | -141 291,84 |
| Résultat total 2022 Fonct et Invest | 681 675,32 |

Budget Bar-Restaurant

Fonctionnement 2022

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| Recettes | 11 287,65 |
| Dépenses | 13 940,36 |
| Résultat 2022 | -2 652,71 |
| Reprise résultat 2021 | 5 471,65 |
| Résultat Fonct. global 2022 | 2 818,94 |

Investissement 2022

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Recettes | 6 456,67 |
| Dépenses | 10 980,12 |
| Résultat 2022 | - 4 523,45 |
| Reprise de l'excédent 2021 | 9 620,45 |
| Résultat Excdt Inv global 2022 | 5 097,00 |
| Résultat 2022 Fonct et Invest | 7 915,94 |

Budget lotissement Fief du Pin

Fonctionnement 2022

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Recettes | 0 |
| Dépenses | 0 |
| Résultat 2022 | 0 |
| Reprise de l'excédent 2021 | 45 063,05 |
| Résultat Fonct. global 2022 Excédent | 45 063,05 |

Investissement 2022

| | |
|--|--------------------|
| Recettes | 0 |
| Dépenses | 0 |
| Résultat 2022 Excédent | 0 |
| Reprise du déficit invest 2021 | - 446 999,78 |
| Résultat Inv global 2022 Déficit | - 446 999,78 |
| Résultat 2022 Fonct et Invest déficit | -401 936,73 |

Ont voté pour : 13

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Mr Henri AUGER revient pour la suite de la séance.

Il est procédé aux affectations de résultats.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Budgets 2023 :

Sous la présidence de Mr AUGER, Maire, les budgets sont votés à l'unanimité.

Budget principal

Fonctionnement : 1 612 162,88

Investissement : 1 293 305,68

Les nouveaux programmes d'investissement sont : rénovation de la Maison de La Fayolle, travaux de Voirie 2023, aires de jeux.

Budget Bar-Restaurant

Fonctionnement : 12 603,94

Investissement : 7 915,94

Budget Lotissement Fief du Pin

Fonctionnement : 984 135,66

Investissement : 939 062,61

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Demande subvention dans le cadre de la DETR 2023 pour la rénovation de la maison de La Fayolle :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la hausse du devis estimatif de la société MG+ GACEL, architecte en charge du projet de rénovation de la maison située au 16 rue du Vieux Puits à La Fayolle du fait de l'augmentation générale des différents postes de travaux. Il propose donc de solliciter à nouveau la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023, en tenant compte des nouveaux éléments chiffrés.

- Subventions sollicitées :

Montant de travaux : 166 590,66 € HT

| | | |
|-----------------------|--|--------------|
| État : DETR | 40 % + 10 % | 83 295,33 € |
| Conseil Départemental | 25 % + 10 % (avec plafond 70 000€ TTC) | 20 416,67 € |
| Autofinancement | solde | 62 878,66 € |
| | | ----- |
| | | 166 590,66 € |

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Devis du SDEER pour les horloges d'éclairage public :

Les 23 horloges d'éclairage public actuelles de la commune étant devenues obsolètes, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural propose leur remplacement par des cellules électroniques gérables à distance. Le Conseil Municipal, informé par le Maire, se voit proposer un devis d'un montant total de 3 600,39€ H.T à la charge de la commune.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Devis du SDEER pour le changement en ampoules LED de l'éclairage public:

Dans le but de faire baisser la consommation électrique de l'éclairage public de la commune, un devis a été demandé au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural. Ce dernier propose le remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED plus performantes et moins énergivores. Le Conseil Municipal, informé, accepte le devis EP277-1042 d'un montant total de 15 578,42€ H.T à la charge de la commune. Le paiement sera échelonné en 3 annuités. Les travaux ne commenceront pas avant 2025 car longue liste d'attente.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Choix du devis pour l'achat d'une sono extérieure:

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer la sono extérieure utilisée lors des discours (8 mai, 11 novembre, etc...)

Des devis ont été demandés et celui de la Société BLANCHARD MUSIQUE à Saintes est accepté pour un montant de 849€ TTC.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Choix du devis pour l'achat d'une gazinière à la salle de l'Alliance :

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité d'acheter une gazinière pour la salle de l'Alliance à Essouvert. Un devis de la Sté OUEST OCCASION à Parthenay est accepté pour un montant de 1282,80€ TTC.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

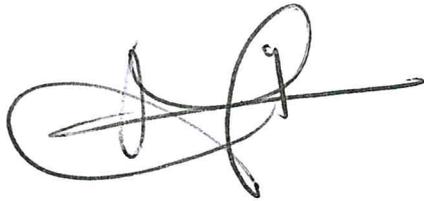
Ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Un point est fait sur les commissions Animation, Voirie, Bâtiments et sur la salle de l'Alliance
- Il est décidé avec 3 voix contre et 2 abstentions de proposer un spectacle sous chapiteau de la Compagnie « L'enjoliveur » au printemps 2024 toujours avec la collaboration de l'Association A4 de St Jean d'Angély.
- Le point est fait sur l'avancement de l'installation de la supérette API sur la commune de St Denis du Pin
- Il est convenu de commander des tuiles afin de remettre rapidement en état la toiture du lavoir de La Jallet vandalisée dernièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance

